



ARRETE N° 2025 - 244
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Déménagement
Rue Saint Léonard au n° 71
Déménagement DENOMMEY
Lundi 12 Mai 2025

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de la Société « Déménagement DenommeY » - 9, avenue du Président Georges Pompidou – 27500 Pont-Audemer, afin d'effectuer un déménagement, avec utilisation d'un monte-meubles, Rue Saint Léonard au n° 71, Le Lundi 12 Mai 2025, De 7h00 à 12h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société « DEMENAGEMENT DENOMMEY » est autorisée à effectuer un déménagement, avec utilisation d'un monte-meubles, Rue SAINT LEONARD au n° 71, Le LUNDI 12 MAI , De 7H00 à 12H00.

ARTICLE 2 : Organisation du déménagement, Rue Saint Léonard au n° 71, aux dates et horaires cités dans l'Article 1 :

- La circulation sera perturbée mais pas interdite afin que la Société intervenante effectue le déménagement.

- Le stationnement sera interdit sur 3 places de stationnement, Rue Saint Léonard, devant les n° 68 et 70, afin de dévier la circulation.

- Un périmètre de sécurité autour de la zone de mouvement de l'engin sera mis en place par la Société intervenante, à la date et aux horaires cités dans l'Article 1, afin de permettre l'intervention et d'assurer la sécurité des personnes

ARTICLE 3 : Pour des raisons de sécurité, il est demandé aux piétons d'emprunter le trottoir en face.

ARTICLE 4 : Des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté seront mis en place par la Société intervenante.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique, du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 4 Avril 2025
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à la Circulation,
Jérôme HAMEL

